

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Septembre 1873.

## RÉUNION DU CENTRE DROIT.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER.  
(Procès-verbal officiel.)

M. le président donne connaissance à la réunion des lettres de MM. le général Loysel, Peltreau-Villeneuve, Taillefer, Sacaze, Monnet, de Cumont, Delille, Huon de Penanster, de Champvallier, Giraud, de Barante, Benoît (de la Meuse), général de Chabaud-Latour, Adam (Pas-de-Calais) et de Montgolfier, qui, ne pouvant assister à la réunion, envoient par avance leur adhésion à ses résolutions.

M. le président expose que, pendant le mois de septembre, un assez grand nombre de députés se sont réunis à Versailles et ont exprimé le désir que les bureaux des différents groupes de la majorité se concertassent pour arriver à une action commune. Ces bureaux se sont réunis chez M. Aubry et ont chargé une députation de neuf membres d'étudier les bases d'un programme commun.

Le centre droit était représenté dans cette réunion par son président et un de ses vice-présidents, M. Callot. La préoccupation constante des députés du centre droit a été de maintenir l'union des conservateurs, et en même temps de demeurer fidèles aux principes qui ont toujours dirigé la politique du centre droit, et qu'on peut résumer ainsi : Respect des décisions de la volonté nationale, maintien du drapeau tricolore.

Sur le premier point, il n'était pas possible d'abandonner les droits de l'Assemblée ; sur le second, on se trouvait en présence d'une nécessité de fait que personne ne pouvait méconnaître. Les députés du centre droit ont la ferme conviction qu'ils sont demeurés fidèles aux principes qui devaient dicter leur conduite. Ils n'ont point eu la prétention d'engager la réunion.

Ils viennent lui donner connaissance du résultat de leurs efforts et du texte de la résolution qui a été préparée pour être soumise à l'Assemblée.

Cette résolution se compose de plusieurs articles. L'Assemblée nationale déclarerait que la monarchie héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France et appellerait au trône le comte de Chambord et après lui les princes de la maison de Bourbon, ses héritiers.

Toutes les garanties qui constituent le droit public actuel des Français seraient en même temps déclarées maintenues :

L'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'admissibilité à tous les emplois civils et militaires, la liberté religieuse, l'égalité de protection actuellement accordée à tous les cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants du pays.

Le gouvernement du roi présenterait en outre à l'Assemblée des lois constitutionnelles ayant pour but l'organisation des grands pouvoirs publics et l'exercice de la responsabilité ministérielle.

Telles sont, ajoute M. le président, les déclarations qui accompagneraient le rétablissement de la monarchie héréditaire, et qui formeraient le contrat entre le roi et la nation.

Enfin, le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra y être apporté de modification

que par l'accord du roi et de la représentation nationale.

Les députés du centre droit ont dû insister sur ce point. Il n'était pas possible de laisser planer l'incertitude sur la couleur du drapeau.

Cette grave question se trouve en même temps élevée à la hauteur d'une question législative. Le roi conserve à cet égard son initiative, comme sur toutes les autres questions. Mais aucune modification ne peut être apportée au drapeau que par son accord avec les représentants du pays.

M. le président ajoute en terminant qu'à ses yeux l'hésitation n'est plus possible ; que l'expérience de la République conservatrice a échoué et que le parti conservateur offre au pays la monarchie constitutionnelle, ayant à sa tête la maison de France réconciliée. Quant à lui, il ne doute pas de la victoire.

Les dernières paroles de M. le président sont couvertes d'applaudissements unanimes.

M. le président consulte la réunion sur la question de savoir si elle approuve la conduite tenue par les députés de son bureau ; cette approbation et une motion de remerciement au bureau, présentée par plusieurs membres, sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

La réunion adopte ensuite et successivement, sous la réserve de quelques modifications de rédaction à proposer aux autres réunions, les trois articles de la proposition destinée à être soumise à l'Assemblée ; l'ensemble de cette proposition est également mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le président croit devoir rappeler aux membres du centre droit qu'ils comptent dans le sein du centre gauche des collègues conservateurs comme eux, dont beaucoup affirment publiquement qu'ils sont au moins en théorie partisans de la monarchie constitutionnelle.

Devant cette communauté de sentiments, ne devons-nous pas croire que s'il s'est produit des divergences, elles sont dues surtout à des malentendus, ou tout au moins à un défaut d'entente, et n'y aurait-il pas à la fois un manque de procédés et un grave inconvénient politique à tenir nos collègues du centre gauche dans l'ignorance du détail des propositions que nous comptons soumettre à l'Assemblée, et dont ils ne pourront prendre connaissance sans y trouver une satisfaction pour tous leurs principes et une réponse à tous leurs scrupules ? (Très-bien ! très-bien ! — Vive approbation.)

Sur la proposition de plusieurs membres, la réunion délègue aux membres de son bureau le soin de se concerter suivant la forme qu'ils jugeront opportune avec leurs collègues du centre gauche.

La réunion aborde ensuite la question de savoir s'il ne conviendrait pas de procéder à une convocation anticipée de l'Assemblée.

Après un échange d'observations auxquelles prennent part MM. Plichon, le général Ducrot, Laurier, de Chabrol, Dupont, Joubert, Le Châtelain et plusieurs autres membres, la réunion se prononce en faveur de l'affirmative.

M. Chesnelong dit qu'il ne peut laisser la réunion se terminer sans donner à ses collègues quelques renseignements personnels sur la mission qu'il a eu l'honneur de remplir auprès de M. le comte de Chambord. Deux questions avaient occupé la commission des neuf dans le cours de ses travaux : la question des garanties constitutionnelles et celle du drapeau.

Sur la question des garanties constitutionnelles, l'orateur peut dire qu'il a enfoncé une porte ouverte, car le roi était disposé par avance à la plus complète harmonie de sentiment avec les membres libéraux de l'Assemblée et du pays.

M. Chesnelong, communiquant à M. le comte de Chambord les pensées de la commission des neuf, a exposé qu'il y avait deux principes à sauvegarder. Il fallait reconnaître le droit royal héréditaire, mais, d'autre part, la Charte à intervenir étant un pacte entre le roi et le pays, la notion de pacte impliquait nécessairement un accord qui ne saurait résulter d'une Charte octroyée ou imposée, mais d'une Charte délibérée et adoptée par les mandataires du pays.

La réponse de M. le comte de Chambord a été que tels avaient toujours été ses principes et que, quant à lui, il ne comprenait pas plus de Charte faite par le roi sans le pays que de Charte faite par le pays sans le roi.

M. Chesnelong a ajouté que l'intention des députés monarchistes était de bien préciser, dans l'acte qui rétablirait la monarchie, quel serait le caractère de cette monarchie ; qu'il importait de répondre à des préoccupations assurément étrangères à ceux qui connaissent l'esprit libéral du roi et qui avaient lu les déclarations si importantes contenues depuis 1836 dans sa correspondance, mais que des calomnies n'en étaient pas moins colportées et qu'il convenait d'insérer, dans l'acte même par lequel la monarchie serait rétablie, les principes fondamentaux de notre droit public, afin d'indiquer que pour l'avenir on entendait les tenir en dehors de toute contestation.

M. Chesnelong a indiqué chacun de ces principes formulés dans les propositions dont M. le président a donné lecture et auxquelles le centre droit vient de donner son approbation unanime. Il tient à dire qu'aucune objection n'a été formulée par M. le comte de Chambord ni sur le mode de procéder, ni sur l'insertion de ces divers points, ni sur aucun autre point en particulier.

L'accord était donc complet, absolu, entre les idées de M. le comte de Chambord et celles de la France libérale.

Restait la question du drapeau, qui a donné lieu à deux conférences, dont M. Chesnelong retrace les détails en citant autant que possible les paroles même de M. le comte de Chambord.

M. le comte de Chambord aurait dit notamment qu'il n'avait l'intention d'offenser ni son pays, ni le drapeau de son pays, qu'il n'était étranger ni aux gloires que la France avait acquises sous ce drapeau, ni aux douleurs qu'elle avait subies ; que, puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, il saluerait lui-même avec bonheur le drapeau teint du sang de nos soldats.

M. le comte de Chambord aurait ajouté qu'il se réservait de proposer au pays, par l'entremise de ses représentants, une transaction compatible avec son honneur, et qu'il croyait de nature à satisfaire à la fois l'Assemblée et le pays.

C'est à la suite de ces conférences que les députés de la droite présents à Salzbourg ont déclaré à M. Chesnelong qu'ils adhéraient, en leur nom et au nom de leurs amis, à la rédaction préalablement arrêtée par la commission des neuf, et aux termes de laquelle le drapeau tricolore était maintenu.

Le compte-rendu de l'honorable M. Chesnelong, plusieurs fois interrompu par d'u-

nanimes applaudissements, s'est terminé au milieu de marques de satisfaction de toute l'assemblée.

La séance a été levée à quatre heures.

## Chronique générale.

On dit, et nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, que des mesures de précaution ont été prises pour faire occuper militairement dans quelques jours l'ancien Corps législatif à Paris. La garde intérieure serait confiée à un bataillon d'infanterie. Un général de brigade y établirait sa résidence.

On annonce que, par ordre du ministre de la guerre, les généraux appelés au commandement des dix-huit nouveaux corps d'armée ont dû prendre possession de leurs nouvelles fonctions jeudi 23 octobre.

On nous assure que la réunion des députés de la gauche aurait envoyé de Marseille à Alger un bateau à vapeur spécialement frété, afin de ramener, dans le plus bref délai, six députés qui se trouvent dans notre colonie, parmi lesquels M. Schœlcher.

Tous les préfets viennent d'être invités à surveiller attentivement et à signaler les journaux de leurs départements qui contesteraient à l'Assemblée le pouvoir constituant.

M. le maréchal de Mac-Mahon, en attendant les événements, ne s'occupe que médiocrement de politique.

Il devait aller hier chasser dans sa propriété de Montesson, et revenir du reste le soir même.

C'est de la sérénité, ou nous ne nous y connaissons pas.

Un de nos amis qui arrive d'Angleterre nous raconte que Bergeret lui-même vient de quitter précipitamment Jersey, accompagné de son secrétaire Baullier et de l'ex-colonel fédéré Prud'homme.

Ils ont été appelés à Londres pour une grande réunion des communards réfugiés.

S'agit-il d'envoyer une adresse de félicitations à M. Thiers, avec une adhésion pleine et entière à sa politique ?

De grands efforts sont faits en ce moment dans le département du Nord pour obtenir des populations des adresses politiques. Le *Propagateur* de Lille avertit ses lecteurs de se tenir en garde contre ces ténébreuses manœuvres.

Le *Salut public* de Lyon signale les mêmes agissements qui se produisent dans le département du Rhône.

Le gouvernement vient de saisir le conseil d'État de l'examen du projet de loi sur l'organisation municipale.

Selon la *Liberté*, l'attitude de M. Casimir Périer est considérée comme des plus dou-

teuses. L'honorable député de l'Aube vient de partir pour le château de Pont. Il aurait déclaré en partant, à quelques amis, qu'il entend rester absolument en dehors de la lutte qui va s'ouvrir.

#### On lit dans la *Décentralisation* :

Le bruit court en ville que le conseil municipal va être dissous et remplacé par une commission municipale. Nous croyons ce bruit fondé, et nous tenons pour naturelle la solution à laquelle aura abouti le mauvais vouloir des hommes qui déclarent ne pas se sentir liés par la loi parce qu'ils ne l'ont pas faite ou l'ignorent. Il ne se passera pas vingt-quatre heures, nous dit-on, avant la signification de l'arrêté de dissolution.

Le conseil municipal de Bordeaux, réuni en séance extraordinaire, a pris la délibération suivante :

« Le conseil municipal, revenant sur la communication qui lui a été faite par l'administration dans la séance du 6 octobre, au sujet de l'ordre donné par le préfet d'enlever le buste placé dans la salle de ses délibérations, approuve la réponse faite par le maire dans la lettre du 10 septembre dernier, proteste contre cet ordre dont l'administration ne pouvait empêcher l'exécution, et décide que le maire aura à prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour se pourvoir contre cette mesure. »

La *Liberté* tient à ses nouvelles, souvent hasardées ; voici en quels termes elle affirme, contre l'Agence Havas, qu'il y aura une crise ministérielle :

« Nous avons annoncé, il y a deux jours, en dernière heure, que M. Magne aurait, dans le sein du conseil des ministres, nettement posé la question sur le maintien du pacte de Bordeaux, sur la nécessité pour le gouvernement de conserver une attitude absolument impartiale, sans favoriser un parti plutôt qu'un autre, déclarant que, pour le partager par ses collègues, il offrirait sa démission. Cette nouvelle a fait éclore dans les journaux de la fusion une série de démentis plus ou moins officieux, plus ou moins affirmatifs ; nous n'en avons cure, et nous déclarons que nos renseignements sont de la plus scrupuleuse exactitude.

« Ce que nous pouvons dire de plus, c'est que M. Deseilligny, ministre des travaux publics, a parlé dans le même sens que M. Magne. »

On sait que la feuille de M. Détrouy est sujette à caution.

On nous écrit de Sedan, dit l'*Avenir militaire*, qu'une délégation du corps d'officiers du 2<sup>e</sup> zouaves est venue dans cette ville la semaine dernière, pour exhumer le drapeau du régiment, qui avait été enterré au moment de la capitulation.

Nous rappellerons que ce drapeau avait été décoré le 19 juin 1859 par le maréchal de Mac-Mahon, après la bataille de Magenta.

Les études que l'on fait aux environs de Paris pour transformer la capitale en un vaste camp retranché dominé par des forts qui tous se commandent n'empêchent pas, à ce que prétend le *Courrier de Paris*, de s'occuper aussi de la défense des autres points du territoire.

Aux environs de Lyon, les travaux des forts de Montessuy et de Caluire sont poussés avec une rare activité par les ordres de l'autorité militaire. Du côté de notre nouvelle frontière, on examine avec un soin tout particulier les points destinés à être couverts d'ouvrages indispensables à la protection du pays vers l'Est et le Nord-Est.

Deux officiers généraux sont constamment sur les lieux, entourés d'officiers d'état-major les plus distingués, et qui travaillent sans relâche à l'établissement d'un plan général qui est près d'être terminé.

Les officiers de l'armée de Paris ont reçu un plan topographique de la ville, ils sont invités à l'étudier avec soin, et ils doivent se mettre à même de prouver qu'ils en ont acquis la connaissance parfaite. On devine facilement dans quel but.

Le produit des impôts directs et indirects pendant les neuf premiers mois de l'année vient d'être publié au *Journal officiel*. Nous ne sommes plus au temps où M. Thiers faisait mystère des chiffres et laissait solliciter en vain pendant plus de sept mois ces publications trimestrielles.

Les contributions directes ont produit, pendant ces neuf mois échus, 485 millions ; soit 38 millions et demi de plus que les douzièmes échus.

L'année dernière, quoique la récolte fût bien meilleure, cet excédant, à pareille époque, se bornait à 26 millions environ. On voit que sur ce point le régime de M. Thiers ne laisse rien à regretter.

On peut en dire autant pour les frais de poursuite. L'année dernière ils atteignaient 4 fr. 51 pour 1,000 fr. Cette année ils descendent à 4 fr. 40, ce qui indique une rentrée plus facile de l'impôt.

Les contributions indirectes continuent à montrer combien ont été mal conçues, mal organisées les taxes nouvelles dues aux prétendus financiers qui ont précédé le 24 mai.

Non-seulement il n'y a pas d'excédant à cet égard, mais il y a encore déficit. Les évaluations du budget s'élevaient à un milliard 303 millions pour ces neuf premiers mois ; or, le Trésor n'a perçu que 1 milliard 297 millions ! Différence en moins : 6 millions environ.

Cependant, ce résultat est bien moins mauvais qu'il ne l'était l'année dernière, puisque le Trésor a perçu 144 millions de plus que pendant la période correspondante de 1872.

#### LA FAMILLE DU MARÉCHAL BAZAINE.

Voici quelques détails rétrospectifs sur la famille du maréchal qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs :

C'est à la fin du siècle dernier que vivait à Lessy, près de Metz, une famille de propriétaires-cultivateurs du nom de Bazaine. L'un des membres de cette famille, Bazaine (Pierre), était un homme savant, distingué. Il se maria dans son pays et vint à Paris, où au bout de quelque temps il eut la position de professeur de géométrie à l'Université. Plus tard il obtint sa retraite ; il alla en jouir près de son pays natal, à Blenod, village voisin de Pont-à-Mousson ; il y mourut en 1863.

Pierre Bazaine eut trois filles et trois fils. L'un des fils, à sa sortie de l'École polytechnique, fut placé dans l'administration des ponts-et-chaussées.

Le deuxième fils se destinait à la profession d'imprimeur ; mais il mourut jeune.

Le troisième fut un militaire assez distingué et qui mourut au service. Il laissa trois enfants, deux fils et une fille.

L'aîné est cet ingénieur en chef distingué, à qui Napoléon III remit la croix d'officier de la Légion-d'Honneur en 1864, lors de la création de la ligne de Montargis à Nevers.

« Vous venez de faire une ligne utile au pays, lui dit l'empereur, et votre carrière compte de nombreux et importants travaux. Vous êtes frère du général Bazaine, l'un de mes bons généraux, c'est avec plaisir que je vous donne la croix d'honneur. »

A cette époque, l'aîné des Bazaine comptait plus de trente années de services consacrés à la construction des chemins de fer en France.

La sœur avait épousé M. Clapeyron, ingénieur en chef des mines et membre de l'Institut.

Le troisième enfant est Achille Bazaine, né à Versailles, et qui passa sa jeunesse avec sa mère, son frère et sa sœur, à Paris, dans un appartement assez modeste de la rue du Cherche-Midi. Malgré cela, la famille allait de temps à autre passer les vacances à Blenod jusqu'au moment où les enfants alors durent songer à entreprendre une carrière. Les états de service du maréchal, que tous le monde a lus depuis le commencement du procès, nous dispensent de suivre Achille-Bazaine depuis son entrée au service militaire.

#### Nouvelles extérieures.

##### NOUVELLE-ORLÉANS.

On écrit de la Nouvelle-Orléans :

Une crise financière, terrible, vient d'éclater dans le Nord. Pendant plusieurs jours les télégrammes de New-York nous ont an-

noncé de vingt-cinq à trente faillites par jour. La panique est générale et la consternation très-grande.

Le gouvernement a jeté sur la place 40 millions de dollars dans l'espoir de remédier au mal. Les 40 millions ont été absorbés et la crise est plus forte. Il est question de verser aux Banques nationales les 44 millions qui restent dans le trésor des Etats-Unis ; on doute que cette énorme somme suffise pour arrêter le désastre.

Nous assistons, nous ici, à cet écroulement avec calme et dignité, sans beaucoup de tristesse. Ayant été déjà, depuis quelque temps, volés, pillés, ruinés, il ne nous reste plus grand-chose à perdre. Nous ne voulons pas nous réjouir et battre des mains ; ce ne serait pas généreux, nous regardons et nous laissons passer la justice de Dieu.

Cette crise pourrait, d'ailleurs, avoir, pour nous, des conséquences importantes et avantageuses.

Les capitalistes comprendront peut-être que la propriété foncière, les bonnes terres offrent des placements plus sûrs que ces milliers d'actions qui s'émettent chaque jour et qui n'ont d'autre base qu'une spéculation effrénée et corrompue. Nos terres de la Louisiane, si riches et si fertiles, seront alors recherchées et ne tarderont pas à reprendre valeur.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi, car nous sommes tous ici trop misérables. La récolte de sucre s'annonce très-mal. Nos habitants sont tous découragés. Nous vivons au jour le jour, sans oser nous demander ce que nous allons devenir. Le mouvement fusionniste est mort et le brave général qui en avait pris l'initiative s'est perdu. Ses anciens amis et admirateurs l'évitent.

Permettez-moi de confirmer, en terminant, l'importance du mouvement vers le césarisme que vous ont signalé vos correspondants de New-York et de Boston. Oui, beaucoup de citoyens de la libre Amérique songent à se donner un maître, et comme ils n'ont pas l'embaras du choix, M. Grant a des chances pour devenir notre premier César.

#### Chronique locale et de l'Ouest.

Le 2 novembre se trouvant un dimanche, la célébration de la Fête des Morts est remise, cette année, au lundi 3 novembre.

Par suite, la rentrée des tribunaux est reculée d'un jour et fixée au mardi 4.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le sieur Joubert-Filliatreau, messenger à Fontevault, père de famille, a été écrasé sous la charrette qu'il conduisait, en passant près du bourg de Parnay.

Un jeune homme l'accompagnait, et la nuit était tellement obscure qu'il n'a pu voir comment cet accident était arrivé. Il suppose que Joubert, en montant dans sa voiture, aura perdu l'équilibre et qu'il sera tombé sous la roue, qui lui a passé sur le ventre.

Joubert a été porté dans une maison, sur le bord de la route. Il n'a survécu que deux heures, sans recouvrer connaissance.

Le baromètre était descendu avant-hier à 735<sup>mm</sup> ; aussi avons-nous eu une pluie torrentielle avec vent violent.

Ce mauvais temps semble avoir été général ; de tous côtés on le signale. Il paraît que la Manche a été fortement agitée ; la traversée entre l'Angleterre et la France n'a pu se faire.

Aujourd'hui, la colonne barométrique remonte et est déjà à 750<sup>mm</sup>.

Le thermomètre baisse chaque jour davantage. Voici le froid. Plusieurs personnes pensent qu'il sera hâtif cette année. Ce qui porte à le croire, c'est la disparition complète des hirondelles après un intervalle de quinze jours environ depuis le départ de l'avant-garde des martinets ; c'est le passage de nuées de corbeaux, d'oies et de grues dans la direction du midi. Sur les pronostics du temps, certains oiseaux en savent plus long que tous les astrologues, y compris le plus récent de tous, le prophète Hodel, qui nous annonce tout simplement qu'à la suite d'une grande tempête, avec ouragan, qui durera les 27, 28 et 29 octobre, une obscurité complète enveloppera la terre le jour de la Toussaint ! Il y a quatre pages de prédic-

tions de ce genre ; mais nous pensons que cet échantillon suffira à nos lecteurs.

La *Belle Hélène* a été jouée jeudi soir sur notre scène pour la première fois depuis 1866, et l'on doit reconnaître que son interprétation, par la troupe dramatique de M. Chantilly, a dépassé les prévisions.

Le succès de la soirée est dû en grande partie à M. Chantilly lui-même, qui s'est chargé du rôle de Calchas, grand augure de Jupiter. Après lui, toutes les sympathies étaient pour le gentil et sémillant fils d'Agamemnon, que M<sup>lle</sup> Flamant a rendu avec cette finesse, cette grâce si faciles à son âge.

M<sup>me</sup> Noubel, dans le rôle d'Hélène, s'est distinguée, surtout au dernier acte. Si elle n'est pas chanteuse émérite, du moins elle s'est montrée actrice consommée.

M. Patras, dans le rôle du berger Paris, a reçu également de nombreux applaudissements.

M. Chantilly, comme toujours, n'a reculé devant aucun sacrifice : la mise en scène était complète, les costumes étaient riches et d'une grande fraîcheur.

La musique d'Offenbach, avec son cachet si entraînant et si gai, avait attiré un nombreux public : les fauteuils d'orchestre, le parquet, le parterre étaient complètement garnis ; mais les loges étaient presque désertes, — cela se conçoit.

M. Chantilly donnera, demain dimanche, *Marianne, ou la Vivandière de la 32<sup>e</sup> demi-brigade*, qui sera suivie d'une seconde représentation de la *Belle Hélène*.

L'adresse suivante circule dans la ville de Nantes et se couvre rapidement de signatures, dit l'*Indépendance de l'Ouest*. Au moment où tous les monarchistes se coalisent ouvertement pour renverser la République, nous ne saurions trop engager les républicains à se grouper, et à opposer à la personne du comte de Chambord, qui représente le principe de la monarchie, la personne de M. Thiers pour représenter le principe républicain.

#### « A M. A. Thiers, député. »

« Dans votre lettre au maire de Nancy, vous disiez : « Nous aurons à défendre non-seulement la République, mais tous les droits de la France : ses libertés civiles, politiques et religieuses, son état social, ses principes et son drapeau. »

« Nous savons que votre patriotisme n'a pas besoin d'encouragement et ne défailira pas dans la lutte. Qu'il nous soit permis, néanmoins, de vous dire que nous, citoyens de la ville de Nantes, nous sommes avec vous et attendons avec anxiété le moment où la France pourra remercier en vous, non-seulement le libérateur du sol national, mais le défenseur victorieux de la société française menacée. »

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Voici un exploit de chasse qui pourrait bien amener son auteur devant le tribunal correctionnel.

Le 13 de ce mois, vers midi, un habitant de Villedômer chassait près du moulin de la Varolle. Trouvant sans doute qu'il était plus facile d'atteindre des oiseaux de basse-cour que les perdreaux et les lièvres, il tira deux coups de fusil sur une bande de 25 à 30 pousins qui picoraient au milieu d'un champ. Quatre malheureux volatiles tombèrent sous le plomb meurtrier.

Le chasseur se félicitait de son brillant succès, lorsqu'un fermier du voisinage, pensant que les volatiles lui appartenaient, accourut à toutes jambes. Ledit fermier, homme robuste et résolu, ne perdit pas son temps à parlementer. Il se précipita sur le chasseur, le saisit au collet, et, l'ayant désarmé, il lui administra une de ces corrections dont le souvenir reste gravé dans la mémoire ; puis il le renvoya sans fusil, et, bien entendu, sans gibier.

Battu, et sans doute content, le tueur de poules s'est bien gardé de porter plainte ; mais la chose s'est ébruitée et l'autorité a fait une enquête.

Le nom de cet infortuné chasseur nous est encore inconnu ; mais si l'affaire est portée devant le tribunal nous ne lui refuserons pas le plaisir de la publicité.

Un vieillard, nommé Louis Potet, natif de Saint-André-sur-Sèvre, arrondissement

de Bressuire, vient de mourir à Pouzauges (Vendée), âgé de 91 ans. Il avait eu trois oncles. L'aîné mourut à 103 ans, le second à 101 ans, le troisième à plus de 100 ans. Sa sœur est morte à 87 ans.

Un journal annonce que des instructions viennent, dit-on, d'être adressées aux agents des contributions directes pour faire hâter le recouvrement des versements en retard.

Le *Courrier de Paris* enregistre le bruit ci-après que nous croyons devoir relever, sans toutefois y attacher une grande importance :

« On dit que, dans le cas de la proclamation de la monarchie, la majorité de l'Assemblée aurait l'intention de proposer le transfert du gouvernement à Tours, qui serait élevé au grade de *ville royale*. »

La comète, découverte il y a près d'un mois par les astronomes, s'est sensiblement rapprochée de notre globe et est actuellement très-visible, le matin, à l'œil nu.

Elle se lève dans la région de l'est vers quatre heures du matin et disparaît au jour vers le sud.

Elle est beaucoup plus volumineuse qu'une étoile de première grandeur, a la forme d'un globe de feu, est dépourvue de queue, et son aspect est d'un rouge vif très-brillant.

#### LES ESCARGOTS.

La température douce et pluvieuse des premiers jours de la semaine avait fait sortir, des réduits obscurs où ils se tenaient cachés, les escargots, limaçons ou limas, dont certains gourmets se montrent très-friands. Le moment est donc bien choisi pour consacrer quelques mots à ces mollusques gastéropodes.

Depuis plusieurs années, le commerce des escargots a pris une importance considérable. C'est repris que nous devrions dire, car en cela comme en tant d'autres choses, nous ne sommes encore que des imitateurs.

Les anciens, en effet, si raffinés dans leurs repas, plaçaient les escargots à côté des huîtres du lac Lucrin et des murènes de Sicile.

Varron en donne une nomenclature complète, suivant leur nationalité et leurs diverses espèces; puis, exprimant son propre goût, il accorde la préférence à ceux de Soletto : *Cochleæ soletanae quibus nobilitas*.

*Nobilitas!* Où la noblesse va-t-elle se réfugier ?

Plinius nous apprend qu'on avait trouvé l'art d'engraisser les escargots et de leur communiquer une prodigieuse grosseur. Ne désespérons pas ! Dans ce temps de progrès, on arrivera sans doute à donner à ces hélices terrestres, comme disent les savants, une taille qui permettra de les servir en guise de gigots.

Pétrone, dans son festin de Trimalcion, célèbre aussi les vertus plus que culinaires des escargots, et Macrobe chante leurs louanges, à propos de ce banquet si exquis offert aux vestales romaines par le flamme Lantulus.

Enfin, Horace et Martial ont glorifié les escargots. Apicius a mis le sceau à leur réputation dans son livre *De re Coquinaria*, qui est le « Cuisinier bourgeois » de ce temps-là, et où il fournit la recette pour les apprêter au lait : *Cochleæ lacte pasta*.

Si les anciens possédaient des viviers d'escargots, nos ancêtres avaient des garennes de limaçons. Au seizième siècle, du Pinet, un magistrat qui traduisit Plinius et qui fut gourmand comme plus tard Brillat-Savarin, nous apprend qu'on ne faisait pas, « à ces festins, que d'escargots de garenne. »

Si le limaçon est honoré des cuisiniers, les poètes, en revanche, en ont fait le type de l'égoïsme :

Sans amis comme sans famille,  
Ici bas vivre en étranger;  
Se retirer dans sa coquille,  
Au signal du moindre danger;  
S'aimer d'une amitié sans bornes;  
De soi seul remplir sa maison;  
En sortir, suivant la saison,  
Pour faire à son voisin les cornes;  
Signaler ses pas destructeurs  
Par les traces les plus impures;  
Outrager les plus tendres fleurs  
Par ses baisers et ses morsures;  
Enfin, chez soi, comme en prison,  
Veillir, de jour en jour plus triste...  
C'est l'histoire de l'égoïste  
Et celle du colimaçon.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 26 octobre 1873,

A 2 HEURES APRÈS MIDI, SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Programme.

1. *Le Vieux de la vieille* (pas redoublé)..... E. MARIE.
2. *Fraisondine* (schottisch)..... E. MIGETTE.
3. *Finale de Lucie* (solo pour saxophone)..... DONIZETTI.
4. *Rêve d'amour* (valse)..... BEAUCOURT.
5. *La Caravane* (ouverture)..... GRÉTRY.
6. *L'Œil crevé* (quadrille)..... HERVÉ.

#### Agriculture.

##### MANIÈRE DE DÉCOUVRIR LES SOURCES SOUTERRAINES.

L'observation des phénomènes qui doivent conduire à la découverte d'une source, dit un auteur, a lieu en hiver, et pendant l'été, au moment des plus fortes chaleurs.

Si, pendant l'hiver, ajoute le *Journal du Cultivateur*, lorsque la terre est couverte par la neige, vous remarquez des places où le gazon même perce sous la neige; si par un temps sec et serein, vous observez au même lieu et dans le même temps une espèce de vapeur, placez un pieu à cet endroit, afin d'opérer plus tard des recherches, il est probable que vous y trouverez de l'eau.

Au moment du printemps, remarquez les endroits où la neige fond le plus vite, où la verdure apparaît la première et la plus foncée et, si les oiseaux d'hiver viennent se grouper sur ces places, vous croirez à la présence d'une source.

La rosée aux environs des lieux qui en sont habituellement privés, la présence du givre à la fin de la saison, servent également d'indice.

Pendant l'été, lorsque toute les plantes se fanent et jaunissent, cherchez si quelque lieu plus favorisé ne présente pas un aspect riant, une végétation plus vive, ayez alors bon espoir de trouver de l'eau.

Si, dans les champs, les blés poussent beaucoup en herbe, s'ils tallent sans monter en graine, si la pousse plus verte est plus frêle, si cette herbe coupée repousse promptement, on peut encore trouver de l'eau à cette place.

La présence de certaines plantes, de certains arbres qui aiment l'humidité, qui se développent avec force dans un sol qui ne paraît pas leur convenir, indique encore une source souterraine. La présence de l'aulne, du saule, des osiers, du jonc, des roseaux, de la mentha cataria, de l'argentine, du lierre terrestre, du trèfle d'eau; enfin, si les plantes qui viennent plus habituellement dans les marais, vivent facilement dans d'autres lieux, elles servent encore d'indice.

Les endroits où le matin, avant le lever du soleil ou après son coucher, en un soir serein, vous observez des vapeurs humides ou bleuâtres, si vous regardez l'horizon en vous couchant à terre; des vapeurs qui s'élèvent à certains endroits où des places plus particulièrement mouillées de la rosée, marquent encore la présence de la source souterraine.

D'autres indications générales conduisent encore à la découverte des eaux souterraines: par exemple, si la terre où l'on creuse est plus humide dans une place que dans l'autre; si l'on y voit s'y amasser un peu d'eau par le repos; si l'on voit de l'argile bleue ou plastique située plus ou moins profondément, on peut espérer de rencontrer l'eau sous cet argile; dans les pays où le terrain est granitique, après une couche de sable nommée arène, on trouve l'argile et presque toujours de l'eau sous cette argile.

Les recherches faites par les temps de chaleur sont les plus utiles, car elles indiquent les sources qui sont les moins disposées à tarir par la sécheresse.

Différents auteurs ont conseillé divers moyens d'essai. Délidor voulait qu'on creusât la terre à quelques pieds de profondeur, qu'on descendit une cloche de verre ou de métal, dont le fond serait garni d'une éponge ou de laine; et selon les cas d'humidité que ces corps présentent, on peut en inférer de la présence d'une source. Les Norvégiens emploient fréquemment ce moyen.

D'autres ont conseillé de placer sur un pivot, le soir et pendant l'été, à 1 mètre environ de la terre, une aiguille de 4 mètre 50

centimètres de longueur, sur une largeur et une épaisseur de 4 centimètres, faite d'un morceau de terre bien desséché, et de l'y laisser jusqu'au lendemain. Le côté qui est le plus gonflé est celui qui indique la présence de l'eau.

L'art de découvrir les sources a d'autant plus de valeur que, pour le moment, on manque d'eau dans un grand nombre de localités.

#### Bulletin commercial et agricole.

##### PRIX DES FARINES.

Paris, 23 octobre.

Les arrivages de blés ont été hier à la halle de Paris de 150 hectolitres, les ventes de 260, et il en est resté 440 hect. 40. Voici les prix des blés de semence par hectolitre: blés anglais, 50 fr.; blés du Poitou, 37 fr. 90 c.

Les farines huit marques n'ont éprouvé aucune variation sensible.

A Marseille, la tenue du marché paraissait meilleure hier: les importations de la journée ont été de 17,400 hectolitres.

A Londres, les blés anglais et les blés étrangers ont encore subi une baisse de 4 à 3 sh. par quarter. La persévérance de la baisse est attribuée aux ventes des petits cultivateurs qui veulent s'assurer des ressources pour les travaux d'automne, à l'élévation du taux de l'escompte qui arrête la spéculation, enfin au rendement de la dernière récolte en Europe, qui a été bien supérieure à ce qu'on attendait. Ajoutons que les blés des États-Unis sont abondants et de choix. Ainsi s'explique la situation des marchés anglais. Ce n'est pas à dire que les blés ne retrouveront pas de la fermeté, mais nous n'aurons à craindre ni le manque de produits ni une hausse inquiétante.

Les farines anglaises restent relativement fermes, sans tendance à la hausse.

Pendant la semaine finissant, la Grande-Bretagne a reçu 42,490 quaters de froment, 23,610 barils et 10,210 sacs de farine. L'exportation a été presque nulle.

A New-York, le 3 octobre, blés et farines ont été mieux tenus, mais les hauts-prix du fret arrêtaient la vente.

#### Dernières Nouvelles.

Le bilan de la Banque de France emprunte un intérêt spécial aux circonstances actuelles.

Voici les principales variations des chapitres le plus en vue, en attendant la publication de ce document, que nous ferons d'après le *Journal officiel*.

Le portefeuille commercial a grossi de 40 millions; malgré l'activité des demandes d'escompte, la circulation ne s'est pas élargie: elle est réduite de 8 millions, en même temps que l'encaisse métallique s'est accru de 3 millions.

On a satisfait aux nouvelles demandes d'escompte sans accroître la circulation, grâce à l'accroissement des comptes courants et aux remboursements du Trésor.

Les déposants ont fait rentrer, en effet, 28 millions de ressources nouvelles en même temps que le Trésor réduisait de 27 millions sa dette, sur laquelle il a déjà été remboursé 65 millions en quinze jours.

La situation n'est pas aggravée. On pourra peut-être se rendre maître de la situation sans étendre les limites légales de la circulation.

##### RÉUNION DU CENTRE GAUCHE.

Le centre gauche s'est réuni sous la présidence de M. Léon Say.

M. Francisque Rive appelle l'attention de la réunion sur le procès-verbal de la dernière réunion du centre droit, dans lequel il est dit que M. le duc d'Audiffret-Pasquier doit communiquer au centre gauche les propositions adoptées par la réunion qu'il préside, dans l'espoir de les faire accepter par un certain nombre de membres du centre gauche.

M. Francisque Rive dit qu'il importe que la réponse du centre gauche ne se fasse pas attendre, afin qu'on ne puisse pas dire qu'il a hésité à le faire.

M. Laboulaye dit qu'il faut interpréter le

projet de communication dont a parlé M. le duc d'Audiffret-Pasquier comme ayant uniquement pour but de compromettre le centre gauche. L'appréciation de M. Laboulaye a été appuyée par la réunion tout entière.

M. Léon Say a ensuite donné lecture d'un projet de réponse ainsi conçu :

« Le centre gauche reste uni dans la conviction que la République conservatrice est la plus sûre garantie de l'ordre comme de la liberté, et que la restauration monarchique dont il est question ne serait pour la France qu'une cause de nouvelles révolutions. »

Cette réponse a reçu une adhésion unanime de tous les membres.

Le centre gauche s'est ajourné, pour continuer la délibération, à trois heures, dans le local du 4<sup>e</sup> bureau de l'Assemblée.

A la seconde réunion, M. Léon Say annonce que la question de la convocation de l'Assemblée à bref délai n'a pas été soulevée dans le sein de la commission de permanence. Il expose ensuite qu'à l'issue de la séance de cette commission, il a été abordé dans les couloirs de l'Assemblée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui lui a dit que sans doute il avait dû lire dans quelques journaux le désir où il était de communiquer au centre gauche les motifs qui ont déterminé la résolution du centre droit et qui régissent la conduite de ce groupe parlementaire. Accepteriez-vous cette communication? a ajouté le président du centre droit, et de quelle façon pourrait-elle s'effectuer?

Le président du centre gauche, se conformant rigoureusement à la résolution qui avait été prise à l'unanimité, dans la séance du matin, et qui décidait que le centre gauche ne pouvait recevoir de communications du centre droit que sur le terrain de la République conservatrice, a répondu à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qu'il le remerciait de sa communication, mais que le projet du centre droit était trop public pour n'avoir pas déjà été apprécié par le centre gauche.

La réponse du président du centre gauche à M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été, à plusieurs reprises, couverte d'unanimes applaudissements par la réunion.

M. le président fait savoir ensuite qu'il ne croit pas devoir répéter au centre gauche les paroles par lesquelles M. le duc d'Audiffret-Pasquier a terminé son entretien. « Ces paroles ne seront pas livrées à la publicité, a ajouté M. le président, à moins que M. le duc d'Audiffret ne le fasse lui-même. »

Après quelques observations auxquelles prennent part MM. Ernest Picard, Guibal, Ricard, Bertauld, Cézanne, Pernolet, M. le président expose à la réunion qu'en présence de la gravité des circonstances, il juge indispensable de nommer un comité directeur.

M. le comte Rampon appuie cette proposition, mais en même temps il émet l'avis que le bureau soit chargé de cette nomination. Il estime que les noms des membres du comité directeur n'ont pas besoin d'être connus.

M. Casimir Périer pense qu'il y a un danger à ne pas faire connaître les noms. Dans la droite, les noms du comité de direction sont parfaitement connus. En conséquence, il propose que le bureau soit chargé de la direction avec pleins pouvoirs de s'adjoindre qui il voudra.

Cette proposition est adoptée.

Sur la demande de M. le président, la réunion de centre gauche est fixée à jeudi prochain.

Pour les articles non signés: P. GODÉT.

#### L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

**Théâtre de Saumur.**

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 26 octobre,

**MARIANNE**

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

M. Patras remplira le rôle de Paris, fils du roi Priam; M<sup>me</sup> Noubel celui d'Hélène, reine de Sparte; M. Chantilly celui de Calchas.

**LA BELLE HÉLÈNE**

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

M. Patras remplira le rôle de Paris, fils du roi Priam; M<sup>me</sup> Noubel celui d'Hélène, reine de Sparte; M. Chantilly celui de Calchas.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 37<sup>e</sup> fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

L'ouvrage de M. Henri Lasserre : *De la Réforme et de l'Organisation normale du Suffrage universel*, annoncé plusieurs fois depuis quelques semaines et impatientement attendu par le public chrétien et le public politique, a enfin paru ces jours-ci à la librairie Palmé, et vient de nous être adressé. Cette œuvre capitale, qui est déjà entre les mains de l'Assemblée nationale et de la plupart des hommes politiques de notre temps, produit une très-grande sensation. Tout le monde veut savoir comment le penseur, qui a élucidé avec une puissance si extraordinaire et une logique si irrésistible les secrets de l'ordre surnaturel à notre époque, envisage et résout les problèmes de l'ordre social et politique. Or, il se trouve qu'il a apporté dans cette œuvre nouvelle les qualités qui ont fait de *Notre Dame de Lourdes* le plus grand succès littéraire et philosophique de notre siècle. Non-seulement l'auteur ne laisse rien d'obscur dans le problème, en apparence si ténébreux, du suffrage universel; non seulement il en éclaire toutes les ombres, mais il en présente

la solution, profonde et simple, avec une vigueur de conception et une portée de vue qui prouvent une fois de plus que, pour discerner les grandes lois de gouvernement, comprendre la constitution des sociétés et découvrir les vrais moyens politiques, il n'est rien de tel que d'avoir fortifié son regard par la contemplation de l'ordre éternel et de la justice absolue.

Nous reviendrons, par une étude approfondie, sur cette œuvre magistrale, à laquelle les derniers symptômes électoraux dont nous sommes témoins donnent une actualité si fiévreuse.

**LES TOURS DE BABEL.**

On n'en comptait qu'une, elles sont nombreuses aujourd'hui. Certains magasins en offrent de curieux spécimens. Une cliente a fait son choix dans les moires chatoyantes ou les tissus de l'Inde, soudain on murmure à son oreille: « nous avons aussi des ustensiles de cuisine, si madame désire... » oh! commis de la *Ménagère*, effacez le n° 20 du boulevard Bonne-Nouvelle, et penchez-vous dans vos trente rayons. Loin de se

prendre, il me montre du doigt, à côté de nouvelles lampes modérateur économiques du prix de 3 francs seulement, un lot de serviettes économiques pour nettoyage. Or, l'économie plaît à tout le monde.

Les serviettes qui se trouvent à la *Ménagère* priment en effet les autres non-seulement par l'usage qu'on en fera dans nos cuisines, mais par la modicité fabuleuse de leur prix, qui n'atteint que 40 centimes pièce.

La *Ménagère* serait-elle devenue Tour de Babel? Non, madame, dit un Inspecteur, ceci est **article de ménage**.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE 1873.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 10	»	»	»	45	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	770	»	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	265	»	»	8 7/8
4 1/2 % jouiss. mars.	81 50	»	»	1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	1	25	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	»	12 50	
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	327 50	»	»	17 50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	355	»	»	»	
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	502 50	»	»	7 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	
Emprunt 1872 libéré	92 60	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	353 75	»	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	»	Est, jouissance nov.	500	»	»	2 50	Orléans	275 25	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	881 25	»	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	273	»	»	»	
— 1865, 4 %	430	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	580	»	»	»	Est	269 75	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	7 50	Nord	279 50	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246 50	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	797 50	»	»	»	Ouest	270 75	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4265	»	»	15	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	»	»	Midi	271	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	425	»	2	50	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes	246 25	»	»	»	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	445	»	»	2	Compagnie parisienne du Gaz.	672 50	»	»	»	Vendée	228 75	»	»	»	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	»						

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — — omnibus.			
1 — 33 — — — soir, —			
4 — 13 — — — express.			
7 — 27 — — — omnibus.			

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — — omnibus.			
9 — 50 — — — express.			
12 — 38 — — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — — —			
10 — 30 — — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé.

Le dimanche 2 novembre 1873, à deux heures après midi,

**BEAUX CHÊNES**

**ET PEUPLIERS**

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES

**COUPES DE BOIS-TAILLIS**

Ci-après désignés :

- 1<sup>o</sup> La coupe de Charbonnière, contenant 13 hectares.
  - 2<sup>o</sup> La grande coupe des Semis-d'Asnières, contenant 6 hectares 97 ares 87 centiares.
  - 3<sup>o</sup> La coupe des Semis-de-Maigné, contenant 9 hectares 92 ares 81 centiares.
  - 4<sup>o</sup> La coupe des Reisses, contenant 17 hectares 68 ares 11 centiares.
  - 5<sup>o</sup> Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe de la Coucheau-Loup.
  - 6<sup>o</sup> Cent vingt-cinq pieds de chêne, situés dans la coupe de la Petite-Sablonnaire.
  - 7<sup>o</sup> Cent cinquante pieds de chêne, situés dans la coupe des Cerisiers.
  - 8<sup>o</sup> Soixante-seize peupliers, situés sur la ferme de Belle-Chasse.
  - 9<sup>o</sup> Cent pieds de chêne, situés dans la coupe de la Fouquelière.
  - 10<sup>o</sup> Deux cents pieds de chêne, situés dans la coupe des Lions.
- Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.
- Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Fouquelière, qui est sur la commune d'Épieds.
- S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Pour cause de départ.

Le lundi 27 octobre 1873, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. KERNÉ, professeur au collège de Saumur, rue Neuve-Beaupaire, maison de M. Ouvrard, boulanger, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lit avec sommier élastique, lits en fer, matelas, couvertures, traversins, édredons, rideaux de lits et de croisées, armoire à glace, table de toilette, table et chaises de salle à manger, fauteuils, pendules, glaces, lampes, garniture de cheminée, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1874.

**UNE MAISON**

Située à Saumur, place du Marché-Noir, n° 5,

Occupée par M. Sarget-Girault, mercier,

Comprenant magasin et chambres, caves et greniers. S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (345)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**QUATRE BELLES LAMPES**

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**HAUTES NOUVEAUTÉS.**

**M. Eug. BIZERAY**

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR,

DEMANDE DE BONNES OUVRIÈRES pour la confection et les robes.

Bonne rétribution.

**LEÇONS D'ALLEMAND**

A domicile et autres,

Par M<sup>me</sup> MENARD, ALLEMANDE D'ORIGINE.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 3.

Le matin, de neuf heures à dix heures; le soir, de une heure à trois heures.

**GRAND SUCCÈS**

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaupaire. (233)

**VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS**

- Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>.
  - Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
  - Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROUBACHER, 50 vol. in-8<sup>o</sup>.
  - Conférences d'Angers, belle édition.
  - Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN.
  - MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
- Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY**

Marque de fabrique



**POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE**

80 fr. en vrac à la Voirie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.

90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT: 1<sup>o</sup> comptant, 5/0 d'escompte; — 2<sup>o</sup> traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3<sup>o</sup> traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL: TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

Marque de fabrique



**ENGRAIS RICHE DE BONDY**

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le